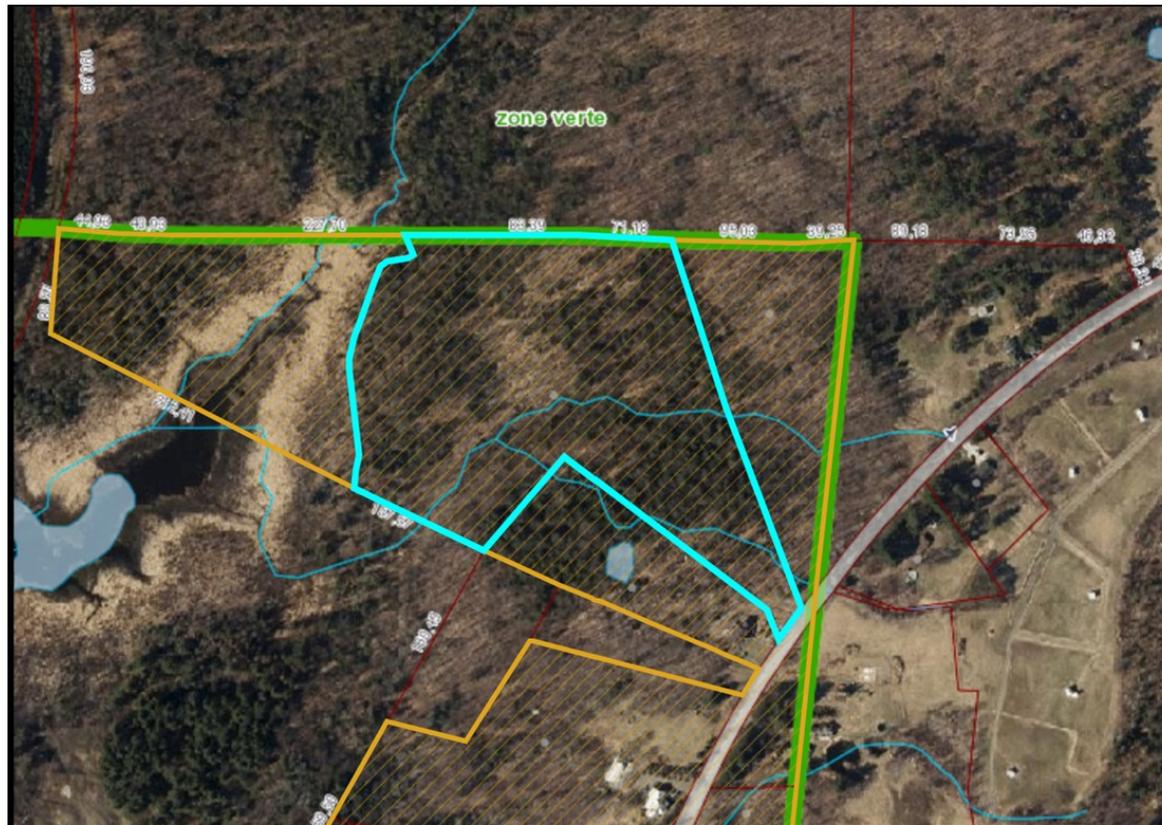


Demande de dérogation mineure relative à la superficie minimale du terrain devant être végétalisée sur le lot 6 031 609, rue Academy



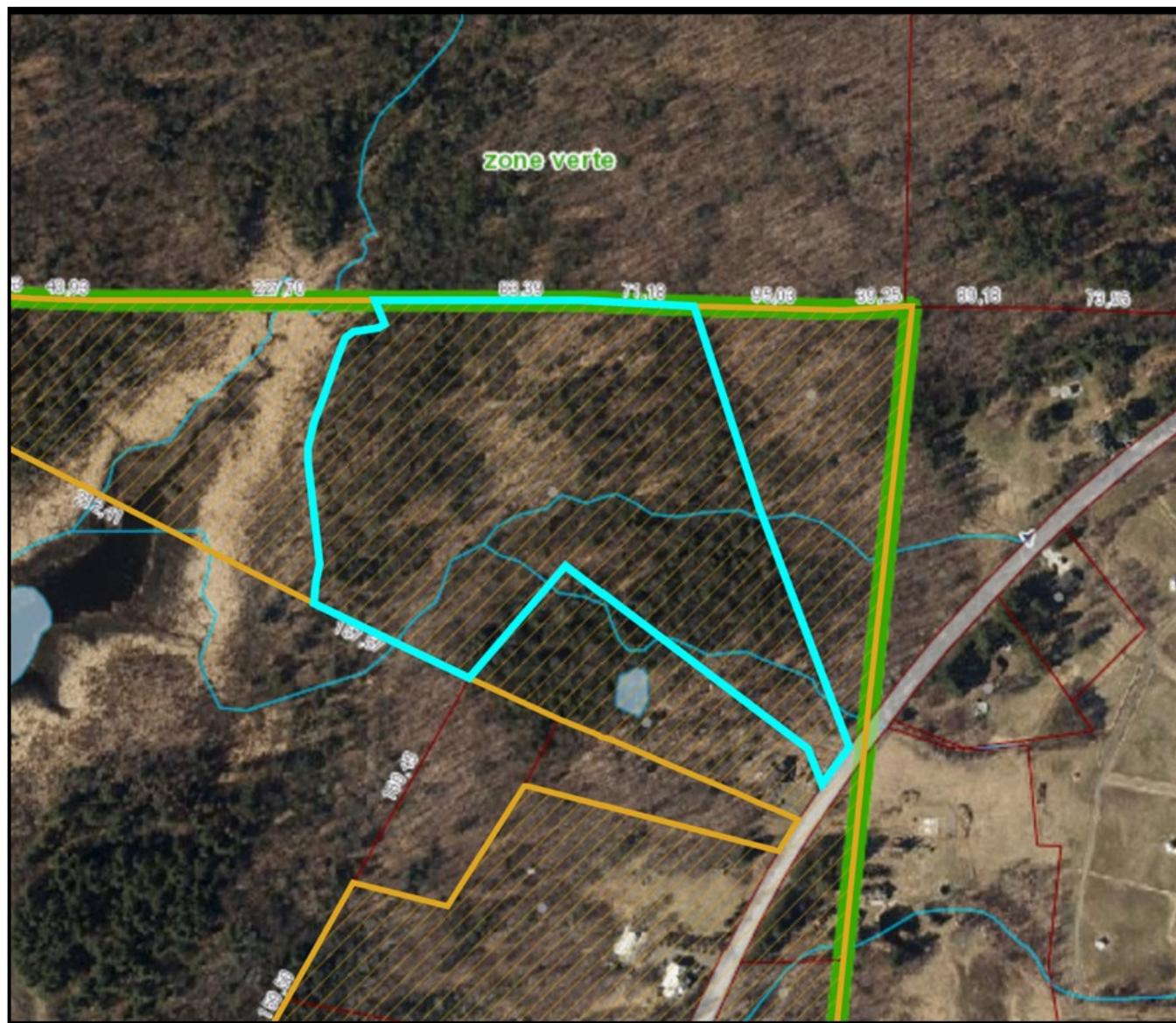
Document accompagnant l'avis public de consultation.

Localisation:

Zone: H-06

Secteur de PIIA: -

Valeur patrimoniale: -



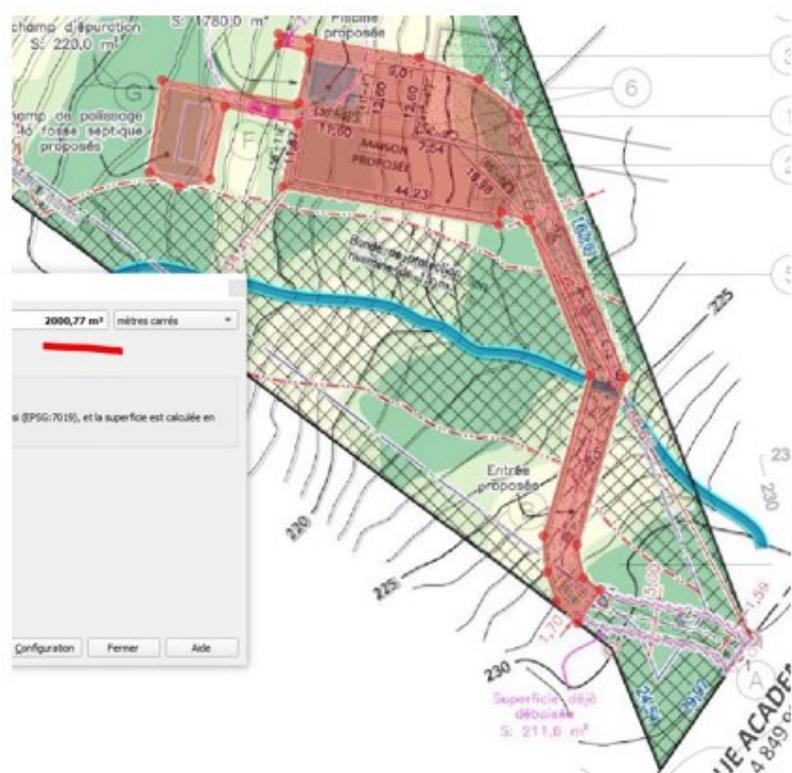
Nature de la demande:

La demande s'insère dans le cadre d'un projet de construction d'une résidence unifamiliale sur le lot 6 031 609.

La demande dérogation mineure vise à autoriser une superficie maximale de déboisement de 2270 mètres carrés au lieu de 2000 mètres carrés.

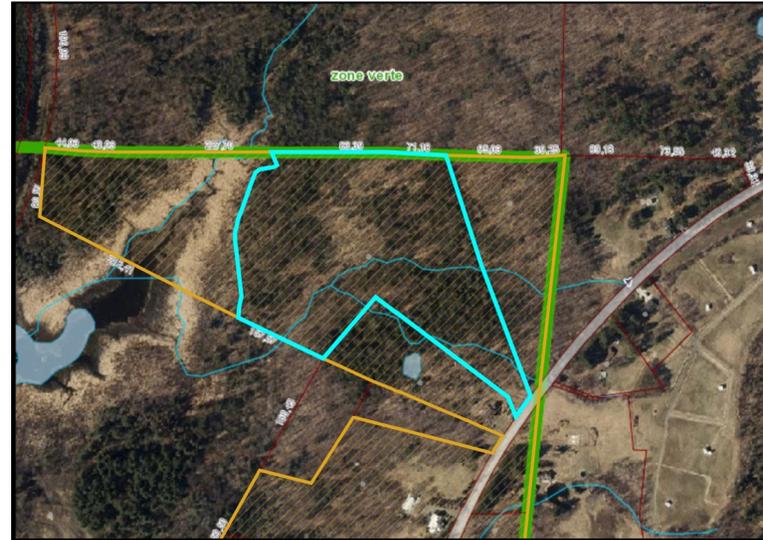
Lors de l'analyse de la demande de permis de construction, le service de sécurité incendie exige que soit aménagé, une aire de virage carrossable.

Déboisement projeté au moment de la demande



Déboisement supplémentaire nécessaire pour l'aménagement de l'aire de virage de sécurité incendie





CONSIDÉRANT QUE les principaux critères de décisions suivants doivent guider la décision d'accorder ou non une dérogation mineure :

- La refuser est de nature à causer un préjudice au requérant;
- L'accorder porte atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;
- Travaux exécutés de bonne foi;
- Respecter les objectifs du plan d'urbanisme;

LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE RECOMMANDE AU CONSEIL :

D'APPROUVER la demande de dérogation mineure relative à la superficie minimale du terrain devant être végétalisée sur le lot 6 031 609, rue Academy.